DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	10
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	29 Juin 2022
Date de l'affichage de la convocation	29 Juin 2022

PRÉSENTS :
Monsieur Philippe LE CLERRE, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, **Maires Adjoints.**
Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA,
Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :
Madame Michèle PELABÈRE donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Cyrille GUILBERT donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI
Madame Caroline DIGARD, donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX,
Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Michel COULANGES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS :
Monsieur Samir METIDJI
Madame Danièle KAMENI,

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06940-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Conseil Municipal du 27 Juin 2022 – Délibération n° 2022-71/07-01

OBJET : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLEPARISIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu l'indice des prix à la consommation, publié par l'INSEE,
Considérant la décision de maintenir les tarifs municipaux de l'année 2021,

Entendu, l'exposé de madame Stéphanie DEVAUX, adjointe au maire chargée des finances et de la commande publique,

DÉLIBÈRE

Article 1 er:
Les tarifs municipaux appliqués en 2021 sont maintenus en 2022 :

CONSERVATOIRE	Tarifs 2022
Inscription forfait famille (1 à 2 élèves) *Déductibles dès le 1ier versement des frais de participation pédagogique.*	**15 €**
Inscription forfait famille (à partir de 3 élèves par famille) *Déductibles dès le 1ier versement des frais de participation pédagogique.*	**25 €**
Location matériel ergonomique **Coussin**	**10 €**
Harnais	**10 €**
Location d'instrument	**147 €**
Cursus Musique	
Découverte - Eveil Musical	
Élève Villeparisien (Soit 23 € le 1ier trimestre puis 22 € le 2ième et 3ième trimestre)	**67 €**
Élève hors commune (Soit 45 € le 1ier trimestre puis 44 € le 2ième et 3ème trimestre)	**133 €**
Élève Villeparisien **Cycle I :** 3 cours *Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée* (Soit 74 € le 1ie et 2ième trimestre puis 73 € le 3ième trimestre)	**221 €**
Élève Villeparisien **Cycle II :** 4 cours *Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée, pratique collective non dirigée* (Soit 79 € par trimestre)	**237 €**
Élève Villeparisien **Cycle III** : 4 cours Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée, pratique collective non dirigée (Soit 79 € par trimestre)	**237 €**
Élève hors commune **Cycle I** : 3 cours Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée (Soit 147 € par trimestre)	**441 €**
Élève hors commune	**471 €**

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06940-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Cycle II : 4 cours Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée, pratique collective non dirigée (Soit 157 € par premier trimestre)	
Élève hors commune **Cycle III** : 4 cours Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée, pratique collective non dirigée (Soit 157 € par trimestre)	**471 €**
Musique : Adultes Hors Cursus	
Formule 2 cours Élève Villeparisien *Instrument, pratique collective dirigée* (Soit 125 € par trimestre)	**375 €**
Formule 3 cours Élève Villeparisien *Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée* (Soit 147 € par trimestre)	**441 €**
Pratique collective dirigée seule Élève Villeparisien (Soit 23 € le premier trimestre puis 22 € le 2ième et 3ième trimestre)	**67 €**
Musique : Adultes Hors Cursus	
Formule 2 cours Élève hors commune *Instrument, pratique collective dirigée* (Soit 228 € le 1ier et 2ième trimestre puis 227 € le 3ième trimestre)	**683 €**
Formule 3 cours Élève hors commune *Formation musicale, instrument, pratique collective dirigée* (Soit 294 € par trimestre)	**882 €**
Pratique collective dirigée seule Élève hors commune (Soit 23 € le premier trimestre, puis 22 € le 2ième et 3ième trimestre)	**67 €**
Nouvelles prestations	
Passerelle (FM + chorale) Élève Villeparisien (Soit 23 € le premier trimestre, puis 22 € le 2ième et 3ième trimestre)	**67 €**
Élève Villeparisien Initiation (3 cours : instrument, éveil et chorale) (Soit 74 € le premier et 2ième trimestre puis 73 € le 3ième trimestre)	**221 €**
2d Instrument Élève Villeparisien (Soit 52 € le 1er trimestre puis 51 € le 2ième trimestre et 3ième trimestre)	**154 €**
Passerelle (FM + chorale) Élève hors commune (Soit 45 € le 1ier trimestre puis 44 € le 2ième et 3ième trimestre)	**133 €**
Élève hors commune Initiation (3 cours : instrument, éveil et chorale) (Soit 147 € par trimestre)	**441 €**
2d Instrument Élève hors commune (Soit 103 € le 1ier et 2ième trimestre puis 102 € le 3ième trimestre)	**308 €**

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06940-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Danse Découverte	
Élève Villeparisien (Soit 20 € le premier trimestre et 19 € le 2ième et 3ième trimestre)	**58 €**
Élève hors commune (Soit 38 € par trimestre)	**114 €**
Cycle 1 Danse Classique	
Éveil et Initiation Élève Villeparisien (Soit 24 € par trimestre)	**72 €**
Éveil et Initiation Élève hors commune (Soit 48 € par trimestre)	**144 €**
Cycle 1 Jazz & Contemporain	
Élève Villeparisien (Soit 20 € le premier trimestre, puis 19 € le 2ième et 3ième trimestre)	**58 €**
Élève Hors Commune (Soit 38 € au trimestre)	**114 €**
Cycle 2 Jazz & Contemporain	
Élève Villeparisien (Soit 24 € par trimestre)	**72 €**
Élève Hors Commune (Soit 48 € par trimestre)	**144 €**
Cycle 3 Jazz & Contemporain	
Élève Villeparisien (Soit 38 € le 1ier et 2ième trimestre puis 37 € le 3ième trimestre)	**113 €**
Élève Hors Commune (Soit 76 € par trimestre)	**228 €**
Cycle 2 Classique	
Élève Villeparisien (Soit 24 € par trimestre)	**72 €**
Élève hors commune (Soit 48 € par trimestre)	**144 €**
Cycle 3 Classique	
Élève Villeparisien (Soit 38 € le 1ier et 2ième trimestre37 € par trimestre)	**113 €**
Élève hors commune (Soit 76 € au trimestre)	**228 €**
Adulte Élève Villeparisien (Soit 76 € au trimestre)	**228 €**
Adulte Élève hors commune (Soit 114 € le 1ier et 2ième trimestre, puis 113 € le 3eme trimestre)	**341 €**

SOIRÉE DES ASSOCIATIONS	**Tarifs 2022**
Les 4 premières places payantes	26 €
Au-delà de la 5ème place	42 €

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06940-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

LOCATION DES SALLES	
SALLE WISSOLS	**Tarifs 2022**
Associations (Journée 8H-20H)	125 €
Villeparisiens (Journée 8H-20H)	250 €
Hors commune (Journée 8H-20H)	500 €
Caution location	358 €
SALLE NOUGARO	
Week-end associations	360 €
Week-end Villeparisiens	720 €
Week-end hors commune	1 239 €
Caution location	554 €
Forfait location de salle organisme de copropriété pour assemblées générale et réunion	72 €
Tarifs de remplacement des éléments mobilier et dégradation des locaux	**Tarifs 2022**
Table	343,40 €
Table (nouvelle)	51 €
Chaise	38,21 €
Chaise (nouvelle)	18,72 €
Poubelle 25 L	25,30 €
Poubelle 50 L	34,90 €
Extincteur CO2 dioxyde de carbone 34 B	169 €
Extincteur eau	106 €
Portant	264 €
Cintre	1,75 €
Tapis de propreté intérieur 1300 x 2000	159 €
Tapis de propreté extérieur caoutchouc 1480 x 990	106 €
Tapis de propreté intérieur 900 x 600	64 €
Distributeur papier toilette	15,90 €
Distributeur savon	31,80 €
Distributeur papier essuie tout	37 €
Chariot de rangement tables	243 €
Chariot de rangement chaises	100,48 €
Escabeau trois marches	48 €
Plateau à roulettes	74 €
Dégradation des locaux (murs, portes, fenêtres, etc.) ou autres éléments non précisés dans la liste	**Suivant devis de réparation établi par les services techniques de la ville**

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06940-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

DROITS DE PLACE AU M² PAR JOUR	Tarifs 2022
Loteries et confiseries	5,25 €
Manèges	1,85 €
Cirques jusqu'à 500m² et structures de jeux gonflables	0,75 €
Cirques au-delà de 500m²	0,65 €
Braderies, brocantes et diverses ventes à l'étal, chalet de Noël	5,25 €
CIMETIÈRES	**Tarifs 2022**
Concession 10 ans	141 €
Concession 15 ans	208 €
Concession 30 ans	431 €
Concession 50 ans	1 120 €
Taxe de superposition	142 €
Case colombarium concession pour 10 ans	411 €
Case colombarium concession pour 30 ans	782 €
Vacation de police	20,52 €
FRAIS DE COPIE	**Tarifs 2022**
Tout document administratif par page de format A4 en noir et blanc (tarif fixé par arrêté du 1/10/2001)	0,18 €
Copie sur CD-Rom (tarif fixé par arrêté du 1/10/2001)	2,75 €
Tarifs des copieurs médiathèque et guichet unique - Format A4	0,20 €
Tarifs des copieurs médiathèque et guichet unique - Format A3	0,40 €
PERMIS DE STATIONNEMENT À USAGE COMMERCIAL ET ARTISANAL	**Tarifs 2022**
Commerce ambulant (à l'unité par jour)	16,20 €
Étals (m² par mois)	2,20 €
Terrasses (m² par mois)	2,20 €
Ventes journalières exceptionnelles (m² par jour)	8,60 €
DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	**Tarifs 2022**
Emprise de chantier sur domaine public	15,00 € par m² et par mois

Article 2 :
Ces dispositions sont applicables à la rentrée scolaire 2022/2023 pour ceux concernant le conservatoire.

Article 3 :
Outre les tarifs applicables à la soirée des Associations définis dans le tableau ci-dessus, il est précisé que :
- Quatre entrées gratuites sont allouées à toutes les associations.

Au-delà de ces attributions gracieuses, des entrées pourront être délivrées au tarif ci-dessus.
Pour la location de la salle Nougaro, une gratuité pourra être accordée à un agent communal une fois tous les 3 ans. Le tarif « associations » ne sera accordé qu'une fois par an.
Le montant de la caution demandée reste fixé à 800 euros pour les locations des chalets de Noël.

Une diffusion, le plus large possible, des tarifs des services publics sera entreprise dans l'ensemble des lieux de la Ville où leur application est nécessaire afin de faciliter l'accès de cette information au plus grand nombre.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06940-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

Article 4 :
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 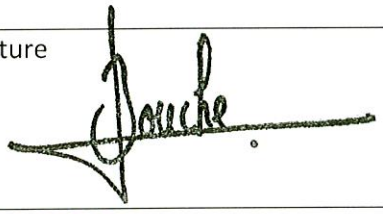	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	**Maria ALVES** Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06940-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022